

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS À LA PLATEFORME DE COTATION ET DE NÉGOCIATION UTMarché

Instructions de remplissage

Renseigner toutes les rubriques, cocher les options applicables et indiquer « Néant » lorsqu'une information ne s'applique pas. Le formulaire doit être daté, signé et accompagné des pièces justificatives requises.

RÉSERVÉ À UMOA-TITRES			
Numéro		Date de réception	/...../.....
Statut	☐ Incomplète ☐ Validée ☐ Rejetée		

1. Nature de la demande

☐ Création d'accès ☐ Modification d'accès ☐ Suspension d'accès

Date d'effet souhaitée :/...../..... Date de fin, le cas échéant :/...../.....

2. Identification de l'établissement demandeur

Nom ou raison sociale	
Statut	☐ Banque ☐ Société de Gestion et d'intermédiation
N° d'agrément / autorisation	
Code SAGETIL, le cas échéant	
Adresse complète / Pays	
E-mail pour les notifications	

3. Représentant légal

Représentant légal : nom, prénoms	
Qualité	
Téléphone / e-mail professionnels	

4. Utilisateurs et habilitations demandées

Une structure ne peut se voir attribuer plus de trois (03) accès à UTMarché. Chaque compte doit être nominatif et associé à des coordonnées individuelles et professionnelles.

Informations	Utilisateur 1	Utilisateur 2	Utilisateur 3
Nom et prénoms			
Fonction			
E-mail / Téléphone			
Type de demande	☐ Création ☐ Modification ☐ Suspension	☐ Création ☐ Modification ☐ Suspension	☐ Création ☐ Modification ☐ Suspension
Profil Utilisateur ¹	☐ Participant Admin	☐ Trader ☐ Only View Trader	☐ Trader ☐ Only View Trader

¹ Le système distingue trois profils d'utilisateurs : le « **Participant Admin** », qui peut placer et exécuter ses propres ordres et transactions tout en ayant une visibilité complète sur ceux réalisés par les Traders de son organisation ; le « **Trader** », habilité à placer des ordres et effectuer des transactions ; le « **Only View Trader** », qui dispose uniquement d'un accès en consultation sans possibilité d'intervenir sur les opérations.

5. Engagements et sécurité

Les utilisateurs s'engagent à respecter la convention du marché secondaire en vigueur² ainsi que toute convention ultérieurement applicable, les Règlements³ et instructions d'application⁴ relatifs : (i) aux bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication et (ii) aux opérations interbancaires. La convention de cotation⁵ doit être signée préalablement lorsque l'accès couvre la participation aux séances de cotation.

L'établissement s'engage à notifier sans délai tout départ, changement de fonction, retrait d'habilitation ou incident de sécurité. Les identifiants d'accès ne doivent être ni partagés ni transférés. Un nouveau formulaire doit être transmis pour toute création, modification ou suspension d'un accès.

6. Pièces jointes

- ☐ Convention du marché secondaire signée, le cas échéant
- ☐ Convention de cotation signée, le cas échéant

7. Certification et signature

Je soussigné(e), ..., agissant en qualité de, certifie l'exactitude des informations fournies et sollicite l'opération indiquée dans le présent formulaire.

Fait à	Le...../...../.....
Nom, qualité, cachet et signature du représentant légal	

8. Décision d'UMOA-Titres

☐ Demande approuvée ☐ Demande rejetée ☐ Compléments requis	
Observations	
Nom et qualité du Responsable de validation	Date et signature/...../.....

² Convention N°001 MTP/09/2021 du marché secondaire des titres publics émis sur le MTP et conservés par la BCEAO.

³ Règlement N°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres et le Règlement N°07/2013/CM/UEMOA relatif aux opérations de pension livrée dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

⁴ Instruction n° 011-09-2015 relative aux procédures de vente aux enchères des bons et obligations du Trésor avec le concours de l'Agence UMOA-Titres dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Et l'Instruction n°012-09-2015 relative aux intermédiaires teneurs de comptes, à l'enregistrement et à la circulation des bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication avec le concours de l'Agence UMOA-TITRES

⁵ Convention N°002 MTP/03/2023 de cotations des titres publics.